

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional

DELIEG

EAN : _____

Ref.: _____ Compteur n°: _____

Index : _____

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Neue Hor elaym
181 Berging
Godeli

Adresse : _____

DEMANDEUR : idem

Adresse : _____

INSTALLATEUR : Cateli

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

Date du contrôle : 27/11/07 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) _____

Type d'installation : Nouvelle - ~~Extension~~ - ~~Modification~~ - ~~Temporaire~~ - ~~Renforcement~~ - ~~Transfert propr.~~ ; Type locaux : Dsnestype

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement _____

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 20 mm² Inter.gén. : type 300mA/63A

Type électrode de terre : ~~boucle~~ ~~barres~~ - piquets - ~~conducteur horizontal~~ Schéma : (TT)

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 9 ; RA : 5 Ohm; RI tot 26 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : voir schéma au annexe

CONTROLES effectués : voir verso _____

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : _____

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le : _____

le responsable du distributeur

nom : _____

signature : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 27/11/07 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

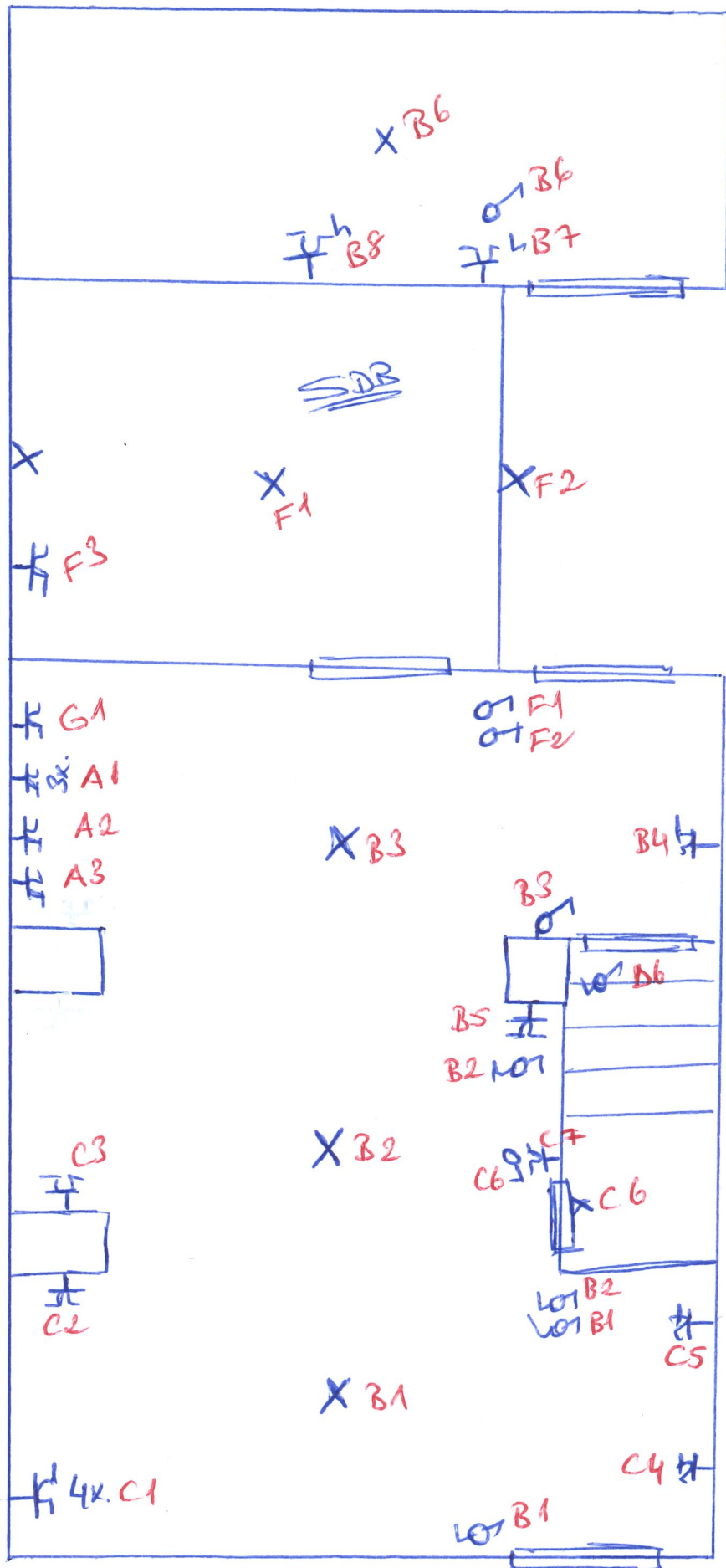
2. L'installation n'est pas confo

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'elles mesures nécessaires soient prises pour que l'installation n'ait pas de défauts graves. L'installation doit être vérifiée et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation n'ait pas de défauts graves.

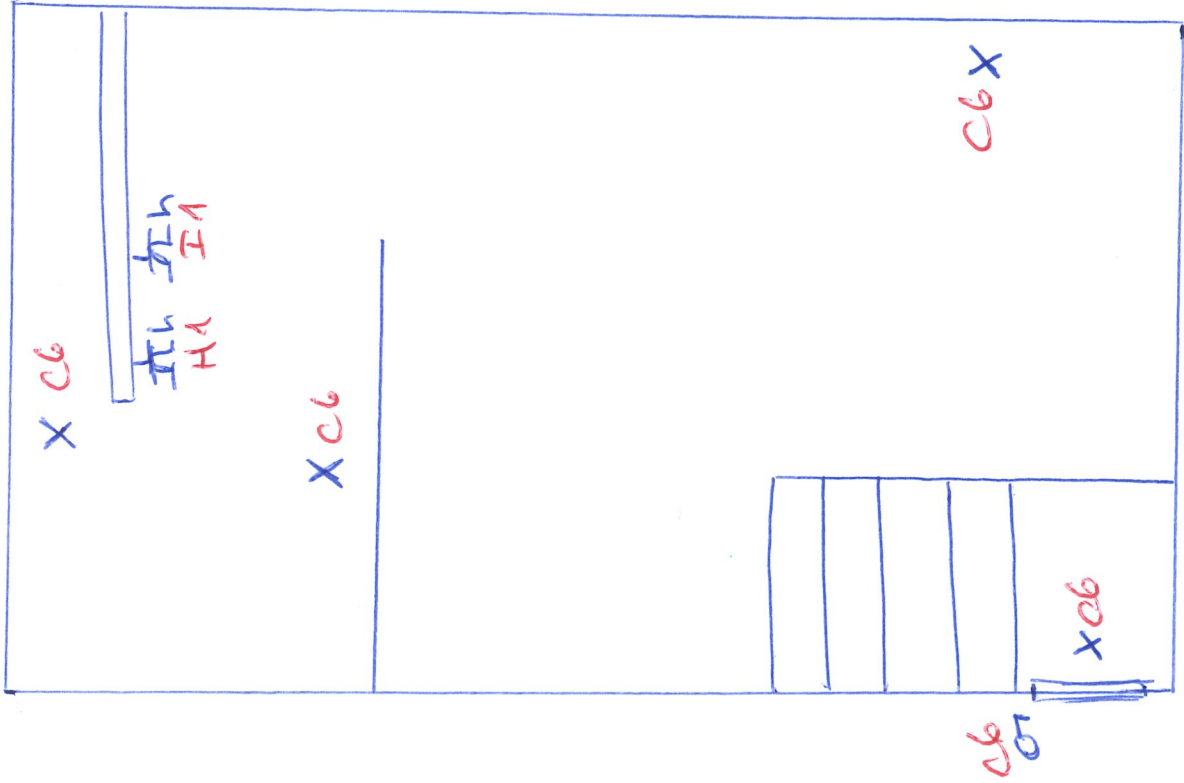
L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

11/11/07

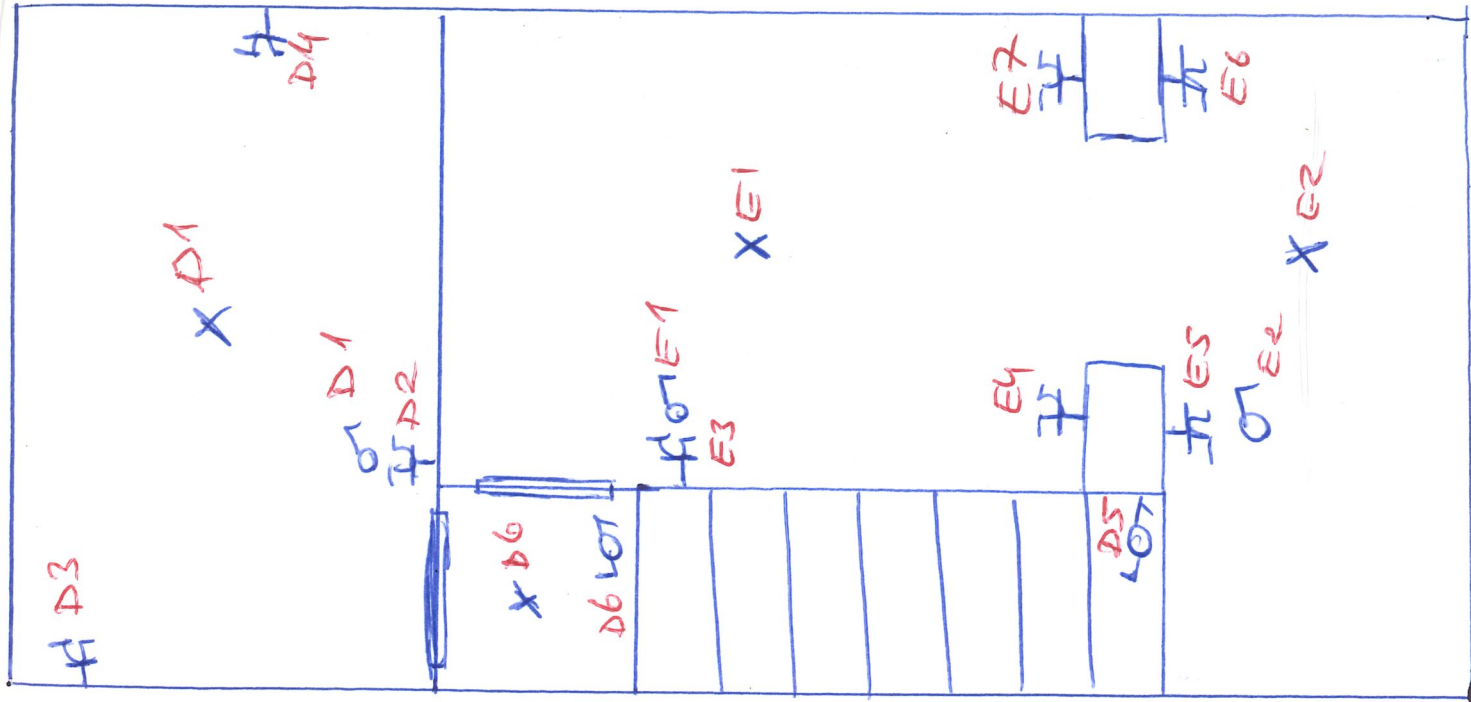
Le directeur,



RDC



CAVES



1 etage.

